

**DECISION N° 2025-183****portant délégation de signature de Madame Virginie Rozée en qualité de coresponsable
de l'unité de recherche 14**

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques,

Vu les articles R327-1 et suivants du code de la recherche ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de Directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

DECIDE

Article 1er : Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à Madame Virginie Rozée, Directrice de recherche, coresponsable de l'unité de recherche 14, à l'effet de signer au nom du Directeur de l'Ined tous actes ou documents nécessaires au fonctionnement de l'unité de recherche 14, à l'exception des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 19 999 € HT à la date de signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision prend effet rétroactivement au 27 mars 2024. Elle sera notifiée à l'intéressée et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.

Signature du déléguétaire
Le

Virginie ROZEE

Fait à Aubervilliers, le 21 Mai 2025

François CLANCHE

INFORMATION SUR LES DELAIS ET VOIES DE RE COURS
(ART. R 421-1 et suivants du Code de justice administrative)

Si vous souhaitez former un recours contre cette décision, vous pouvez former :

Un recours administratif : recours gracieux devant la Directrice de l'Ined.

Ce recours peut être fait sans condition de délai. Cependant, si vous souhaitez ensuite former un recours contentieux en cas de rejet du recours gracieux, il devra être formé avant l'expiration d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la présente notification.